

du clergé. S'ils se montrent réfractaires, s'ils prétendent que le Souverain Pontife (comme aussi les évêques) n'a rien à voir dans les questions politico-religieuses ou sociales, ils chargent leur conscience d'une faute. Si même ils témoignent seulement une indifférence accentuée pour ces questions, s'ils n'enseignent pas les directions pontificales à ceux qu'ils sont chargés d'instruire, on ne peut pas les regarder comme exempts de faute et fidèles à la mission éducatrice qu'ils ont reçue.

Une autre classe de personnes qui ont aussi une responsabilité spéciale, ce sont les journalistes. Dans une de ses Lettres, Léon XIII déclare que " la responsabilité des divisions entre catholiques, revient pour la plus grande part aux écrivains, notamment aux journalistes. L'obligation qu'ils ont à remplir en tout ce qui touche aux intérêts religieux et à l'action de l'Eglise dans la société, est donc de se soumettre pleinement d'esprit et de cœur comme tous les autres fidèles à leurs propres évêques et au Pontife Romain, d'en suivre et d'en reproduire les enseignements, d'en seconder de tout cœur l'impulsion, d'en respecter et d'en faire respecter les intentions. "

" De l'oubli de ces principes, résulte pour les catholiques, dit Léon XIII, une diminution du respect, de la vénération, de la confiance envers celui qui leur a été donné pour chef. . . Lorsqu'on oublie et qu'on n'observe plus ces principes, la voie la plus large s'ouvre aux dissensions et aux discordes parmi les catholiques, et cela au très grave détriment de l'union, qui est le caractère distinctif des fidèles de Jésus-Christ. Cette union devrait être toujours, mais particulièrement dans ce temps, à cause de la conspiration de tant de puissances ennemies, l'intérêt suprême et universel, en présence duquel devrait disparaître tout sentiment de complaisance personnelle ou d'avantage privé. . . "

Tout ce que nous venons de rappeler au sujet de l'obéissance due aux directions pontificales, s'applique également aux directions épiscopales, dans le même ordre de choses, et dans la même mesure.

Il est donc facile, à la lumière de ces principes indiscutables, de comprendre qu'il y aurait faute et faute grave, pour les catholiques du Canada, à se montrer réfractaires aux directions de l'Encyclique *Affari vos*. Il est également facile de comprendre que les catholiques réfractaires aux directions épiscopales données en 1896, ont tenu une conduite absolument blâmable.